



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 257-2016-01

Avis est par la présente donné à tous les citoyens de la Municipalité de Saint-Mathieu par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité :

- QUE le règlement 257-2016-01 sur la prévention des incendies est adopté par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 12 mars 2024 à la séance ordinaire;
- QU'une copie du projet de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné. Toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance à l'hôtel de ville.
- QUE ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Saint-Mathieu, ce 22 mars 2024.

Oleg V. Lascov
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Saint-Mathieu
299, chemin Saint-Édouard
Saint-Mathieu (Québec) J0L 2H0